

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE PRILLY

Réunion
parents-enseignant-e-s
8^e année

Mardi
16 septembre 2025

Structure de l'école obligatoire vaudoise

		Rac1 et Rac2 classes de rattrapage		degré secondaire I	
14-15 ans	11S	troisième cycle voie générale	troisième cycle voie pré gymnasiale		
13-14 ans	10S				
12-13 ans	9S				
11-12 ans	8P	deuxième cycle primaire		degré primaire	
10-11 ans	7P				
9-10 ans	6P				
8-9 ans	5P				
7-8 ans	4P				
6-7 ans	3P	premier cycle primaire (dont l'école enfantine)			
5-6 ans	2P				
4-5 ans	1P				

Déroulement de la soirée

1. Partie plénière : 19h30-20h20

Message de la préfecture du district de l'Ouest lausannois

- CRPS Conseil régional de prévention et sécurité
- Brochure « Reste cool, soit prudent »

Jonas Kocher, Préfet du district de l'Ouest Lausannois

8P au collège du Grand-Pré

Conditions de promotion et d'orientation

Sylvain Corday, Directeur de l'EP Prilly

Message du Service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale de la Ville de Prilly

- Prestations à disposition des élèves de 8^{ème}.

Ditrich Choffat, Chef du service

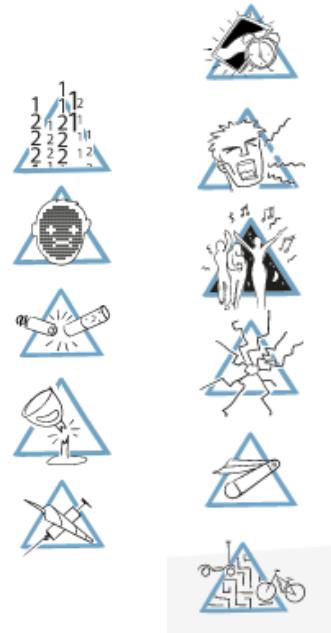
2. Déplacement au collège du Grand Pré

3. Rencontre avec les enseignants en salle de classe

Fin : 21h15 env.

Soirée d'information aux parents

www.sois-prudent.ch



Thématiques sensibles

- Internet et la loi
- Réseaux sociaux
- Image de soi – les nudes
- Insultes - harcèlement

Etudes James 2022



JAMES = Jeunes, Activités, Médias - Enquête Suisse

Etudes James 2022

- 96% des enfants de 12-13 ans possèdent un smartphone
- Les jeunes utilisent leur smartphone en moyenne pendant
 - 3 heures les jours de semaine.
 - Le week-end, ils l'utilisent plus de 4 heures par jour.
- Ont eu accès / visionné du porno sur leur téléphone portable ou leur ordinateur :
 - 19 % des 12-13 ans
 - 44% des 14-15 ans
 - 61% des 16-17 ans



Que sont les CRPS ?

Pourquoi une soirée avec les parents ?

**RESTE COOL
SOIS PRUDENT**

L'essentiel Chercher de l'aide CRPS Près de chez vous

Contact Vidéos **FLYERS**

RESTE COOL, SOIS PRUDENT

Parfois, les jeunes et leurs parents sont confrontés à des questions ou à des soucis, notamment en lien avec internet et les réseaux sociaux, le (cyber)harcèlement, les addictions, la vie en société ou la criminalité.

Ce portail, créé sous l'impulsion des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) du canton de Vaud, souhaite ainsi donner aux jeunes et à leurs parents quelques éléments de réponse à ces diverses problématiques, notamment en matière de lois, mais aussi les renvoyer vers d'autres interlocuteur·rice·s spécialisé·e·s dans chacune d'entre elles.

Internet et réseaux sociaux

Rappel de la loi

Pornographie et sexting

Nudes

E-réputation et estime de soi

Cyber infractions

Comment protéger mon enfant des dangers d'internet et des réseaux sociaux ?



(Cyber)harcèlement

Harcèlement et cyberharcèlement... Qu'est-ce que c'est ?

Définitions et rappel de la loi

Comment savoir si mon enfant est harcelé.e ?



Ecrans

Usage conscient et responsable, avec un accompagnement adapté

Nouer le dialogue

Fixer des règles

Informer et sensibiliser

Quel appareil électronique pour quel âge ?



Sorties nocturnes

Moins de 12 ans :

- Pas d'établissements publics sans être accompagné.e !

Moins de 16 ans :

- Pas de sortie seul.e après 20h !
- Pas de salon de jeux ou de cybercafé seul.e

Moins de 18 ans :

- Pas de sortie seul.e après 22h !
- Pas de boîtes de nuit/dancings/night-clubs, même accompagné.e !

Est-ce que je peux décider de l'âge auquel mon enfant va au cinéma ?



À Lausanne, les âges et heures de sortie sont légèrement différent.e.s du reste du canton...

Incivilités

Les mineur.e.s sont soumis.e.s aux mêmes règles que les adultes !

Troubles à la tranquillité et l'ordre public : tapage, cracher, uriner, jeter des débris sur le sol...

Dommages à la propriété : graffitis, bris de fenêtre, lancer des œufs sur une façade...

Que se passe-t-il si mon enfant laisse des détritus sur la plage après une fête ?

CE N'EST PAS GRAVE,
LE LENDEMAIN TOUT
EST DE NOUVEAU PROPRE !



Infractions

Si un.e mineur.e est victime d'infractions, il est important d'en parler, et de prendre ses déclarations au sérieux.

Dommages à la propriété

Vol

Agressions, injures, menaces graves

Tout acte d'ordre sexuel sans consentement

**Mon enfant a été victime d'une infraction, que faire ?
Comment déposer plainte ?**



Radicalisation

Processus de radicalisation

Qu'est-ce qu'une idéologie radicale
?

Radicalisation violente

Que faire en tel cas ?



www.vd.ch/radicalisation

Armes

Quelques armes interdites aux mineur.e.s :

- Armes à feu
- Armes factices, d'alarme, ou soft air
- Couteaux, poignards
- Engins conçus pour blesser (matraques, poings américains, nunchakus...)
- Appareils à électrochocs et certains sprays

Que faire si mon enfant a des armes, ou me dit que quelqu'un en a ?
Puis-je offrir un pistolet à billes à mon enfant ?



Tabac et nicotine



Différentes formes de produits de tabac

Rappel de la loi et des dangers de cette consommation

La problématique des puffs

Pourquoi est-ce que les jeunes fument ?

À quel âge leur consommation commence-t-elle ?

Pourquoi les jeunes sont plus vulnérables face à cette consommation ?

Alcool

Les risques les plus importants sont les risques dits « ponctuels » !

Vente légale à partir de 16 ans : boissons fermentées (vin, bière, cidre)

Vente légale à partir de 18 ans : boissons distillées (alcools forts, alcopops)

Pourquoi est-ce que les jeunes boivent autant ?
À partir de quand parle-t-on de dépendance ?
À quel âge et comment leur parler d'alcool ?



Drogues

Risques pour la santé mentale et physique

Produits issus du cannabis, cocaïne et dérivés, opiacés, amphétamines, substances hallucinogènes, certains médicaments.

La vente ET la remise de cannabis légal reste interdite aux mineur.e.s dans le canton de Vaud !

Pourquoi les jeunes consomment des drogues ?
Comment savoir si mon enfant en consomme ? Et comment réagir ?



ALLEZ ...
JUSTE UNE FOIS
POUR ESSAYER !

Règles de circulation



Règles de circulation

Vélos classiques
Gyropodes/segways
Vélos électriques et uélonoteurs
Trottinettes, rollers, skateboards
Autres engins électriques

À partir de quel âge mon enfant peut rouler seul.e à vélo ?
Quelle est la vitesse maximale autorisée pour une trottinette électrique ou un gyropode?

À vous de jouer

www.sois-prudent.ch

SCAN ME



Absences scolaires et arrivées tardives

- Le Préfet a un rôle de juge pénal dans le cadre des dénonciations scolaires en application de la LEO et du RLEO
- Selon la loi vous avez (vous parents) l'obligation d'envoyer votre enfant à l'école.
- En cas d'absence non justifiés vous serez puni d'une amende allant jusqu'à CHF 5'000.- au plus
- tout type absences sont concernées : vacances prolongées, absences non justifiées, arrivées tardives répétées, non scolarisation d'un élève

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE PRILLY

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026



INFORMATIONS AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES



DFJC - Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGEO - Direction générale de l'enseignement obligatoire

Présentation du Cycle 2

Information aux parents

Degré primaire

Années 5P à 8P

L'école obligatoire se déroule sur onze ans. Elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices et physiques, et à former son jugement et sa personnalité. L'école permet à l'élève de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres.

Ce dépliant présente le deuxième cycle primaire (cycle 2). D'une durée de 4 ans, il est partagé en deux demi-cycles: années 5 et 6, suivies des années 7 et 8. Durant ces quatre années, l'élève approfondit les acquis développés au cours du premier cycle. À la fin de la 8^e année, selon ses résultats scolaires, l'élève est orienté-e au degré secondaire dans deux voies et des niveaux. Les pages suivantes présentent les caractéristiques de ce deuxième cycle: les différentes disciplines et la grille horaire, les modalités d'évaluation ainsi que les conditions d'orientation à la fin de ce cycle.

www.vd.ch/scolarite

Sources: Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
Règlement d'application de la LEO (RLEO)
Cadre général de l'évaluation (CGE)

Seuls font foi le cadre légal et réglementaire et le Cadre général de l'évaluation (CGE), qui traite de manière exhaustive des différents cas.

- **5. Absences**
- Toute absence (y compris aux cours facultatifs, de sport et d'appui) doit être annoncée par les parents au secrétariat (021 557 99 55) entre 7h15 et 8h le matin même de l'absence.
- L'annonce d'absence ne dispense pas de transmettre au maître de classe un justificatif d'absence écrit le jour du retour de l'élève à l'école ou au plus tard dans les 24 heures ouvrables qui le suivent, signé par le-la responsable de l'élève.
- ...

● 5. Demandes de congé

- Demandes de congé motivées et ordinaires d'une journée ou plus. A transmettre à la maîtresse de classe ou au maître de classe par les parents, si possible 2 semaines à l'avance.
- Demandes de congé «joker» sans motif particulier. A transmettre à la maîtresse de classe ou au maître de classe par les parents au moins 2 jours à l'avance selon les modalités suivantes :

Congé joker : modalités

- Jusqu'à 6 demi-journées par année scolaire
- Par « demi-journée », on entend tout ou partie du matin ou de l'après-midi, indépendamment du nombre de périodes
- Peut être pris durant l'année scolaire (hors des jours exclus)
- Sur une simple annonce à la maîtresse ou au maître de classe
via le formulaire habituel de l'agenda ou du cahier de communication

Le congé joker ne nécessite ni appréciation, ni autorisation, pour autant de respecter les conditions qui suivent.

Congé joker : toujours possible, sauf

- Le premier jour d'école de l'année scolaire
- Les jours des ECR et de l'examen de certificat
- Le jour précédent ou suivant directement un congé motivé accordé
- Les jours de camps, sorties de classe ou courses d'école
- Si l'absence implique un dépassement de la durée de 18 demi-journées de congé pour l'entier de l'année scolaire (maximum de la compétence de l'établissement)

Congés : rappel

Comme pour tout type d'absence, les parents ont la responsabilité de s'assurer du rattrapage du travail manqué.

Dans cette perspective, chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à cette tâche.

RÉSEAU SANTÉ-PRÉVENTION

Médecins scolaires

Dre Mihaela Buzduga
Pédiatre FMH

Av. d'Echallens 63, 1004 Lausanne
021 620 05 40

Dre Chloé Miauton, cabinet de pédiatrie,
Av. Gratta-Paille 21 1018 Lausanne
021 642 70 60

Infirmière scolaire

Mme Aline Tanniger, Collège de l'Union
Tél. 021 577 99 57 / 079 159 23 95

Conseillère école-familles

Mme Murielle Pichonnat, Collège de l'Union
079 479 97 27

Educ. en milieu scolaire

Gilles Bovard, MDJ, 076 454 65 34

Service psychopédagogique

Mme Emmanuelle Terribilini – Union 5
Tél. 021 557 86 61

Médiatrice-médiateurs

Mme Jennifer Mutrux et
M. Benjamin Vohy
Tél. 021 577 99 55

Délégué à la prévention de la délinquance Police de l'Ouest M. Daniel Dudan Tél. 021 622 8000

Prestations d'aide aux élèves :

L'EPS de Prilly accueille tous les élèves dans une perspective inclusive et met en place différents types d'aides, notamment pour ceux qui présentent des besoins spécifiques :

- Aménagements – formulaire signé à faire parvenir à la doyenne, Mme Dos Santos Correia, par l'intermédiaire du/de la maître-sse de classe (les informations sont transmises à l'ensemble de l'équipe pédagogique).
- Moyens auxiliaires – ordinateur, Ipad, ... , sur préconisation d'un spécialiste.
- Adulte(s) en classe – Renfort Pédagogique (enseignant-e spécialisé-e), Assistant-e à l'intégration, autres spécialistes en fonction des besoins – suite à une Procédure d'Evaluation standardisée (PES), Mesures Renforcées octroyées par l'Office du Soutien Pédagogique et d'Enseignement Spécialisé (OSPES).

Appuis et soutiens

- Groupe Soutien - Enseignement différencié, en petit groupe, une aide globale - Mesure Ordinaire octroyée sur proposition du Conseil de classe, mesure dispensée par des enseignant-e-s spécialisé-e-s internes à l'établissement :

Appuis occasionnels : sur demande des enseignant-e-s de branches et selon les possibilités d'organisation.

Evaluation du travail des élèves

Des travaux significatifs

- Travaux qui montrent que l'élève est capable de mobiliser ses connaissances ou des techniques acquises dans une situation donnée
- répartis tout au long de l'année scolaire
- annoncés à l'avance
- basés sur les objectifs d'apprentissage du Plan d'études romand (PER)

Un nombre de travaux par année est défini par le CGE :

- 3 à 6 pour les disciplines qui ont 1-2 périodes d'enseignement hebdomadaires
- 5 à 9 pour les disciplines qui ont 3 ou 4 périodes
- 7 à 11 pour 5 périodes et plus

Un certain nombre de travaux sont communs pour toutes les classes

Evaluation du travail des élèves

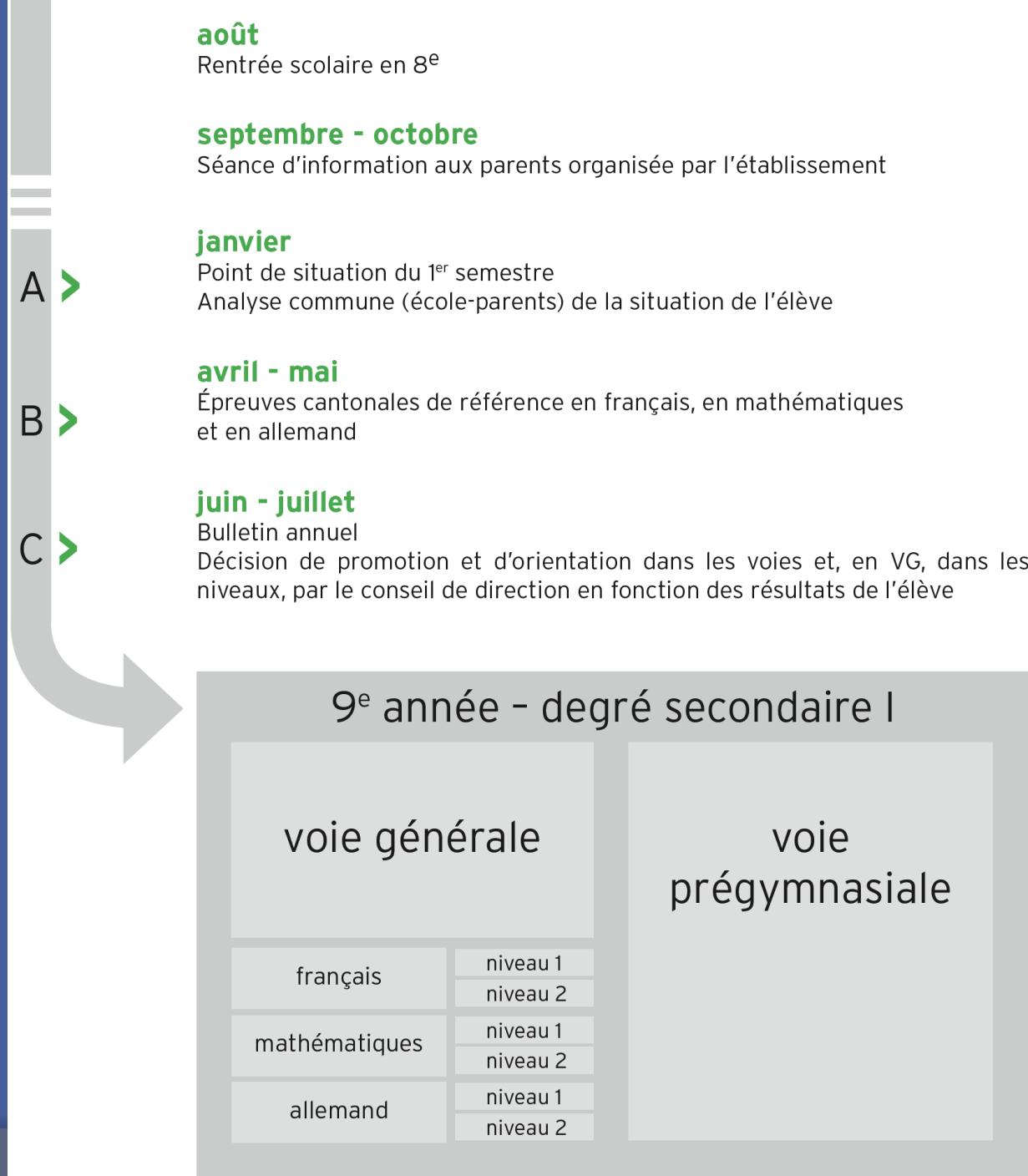
Des travaux assimilés

- Ensemble de petits travaux qui testent de manière limitée des connaissances ou des techniques (acquisition de vocabulaire, travail de conjugaison, calcul oral,...)
- Les notes des petits travaux d'une branche sont mises ensemble, pour faire une note assimilée, équivalant à la note d'un travail significatif
- Les travaux sont annoncés de manière générale, parfois sous forme de recommandation : *le vocabulaire doit être appris régulièrement et chaque devoir peut faire l'objet d'un travail assimilé.*

Les ECR

- en français, mathématiques et allemand (28-29-30 avril 2026)

8P/Procédure d'orientation



8P/conditions de promotion

Pour être promu-e de la 8^e à la 9^e année, l'élève doit obtenir les totaux de points suivants pour les deux groupes:

Groupe principal	français ² + mathématiques ² + allemand ² + anglais + sciences de la nature + géographie - citoyenneté + histoire - éthique et cultures religieuses + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	40 points et plus
Groupe restreint	français ² + mathématiques ² + allemand ²	12 points et plus
Cas limites	<i>maximum 1 point d'insuffisance par groupe.</i>	
² ECR comprise (voir exemple de calcul page ci-contre).		

Moyenne annuelle, exemple de calcul	Moyenne des notes obtenues en classe	4.9
	Note de l'ECR	4.5
	Calcul: $(4.9 \times 0.7) + (4.5 \times 0.3) =$	4.8
	Moyenne annuelle finale (arrondie au demi-point)	5

8P/Orientation

Pour accéder à la **voie prégymnasiale (VP)**, l'élève doit obtenir en 8^e année les totaux de points suivants pour les deux groupes :

Groupe principal	français ³ + mathématiques ³ + allemand ³ + anglais + sciences de la nature + géographie - citoyenneté + histoire - éthique et cultures religieuses + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	46.5 points et plus
Groupe restreint	français ³ + mathématiques ³ + allemand ³	15 points et plus

³ ECR comprise (voir exemple de calcul page ci-contre).

En **voie générale (VG)**, l'accès initial aux niveaux en français, en mathématiques et en allemand, est déterminé de la manière suivante par discipline :

Niveau 1	moyenne annuelle ⁴ de la discipline	jusqu'à 4
Niveau 2	moyenne annuelle ⁴ de la discipline	4.5 et plus

⁴ ECR comprise (voir exemple de calcul page ci-contre).

Service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale

Prestations et actions pour les 7-8 P

Les études accompagnées

Mise à disposition d'un lieu où les 7-8P peuvent étudier dans le calme et faire leurs devoirs

Lieu : Afterschool – sous-sol St-Etienne

- Présence obligatoire de 15 min minimum, le temps de passer en revue l'agenda
- Présence de 2 à 3 responsables
- Capacité d'accueil : 40 enfants
- Lundi, mardi et jeudi, de 16h à 17h
- Sur inscription (MonPortail)
- Forfait annuel, en fonction du nombre de jours/semaine:

1 x semaine	CHF 130.-
2 x semaine	CHF 185.-
3 x semaine	CHF 220.-

Le parascolaire du midi

Un réfectoire et une salle de pique-nique

Lieu : Centre paroissial de St-Etienne

Nouvelle organisation depuis la rentrée 2025-2026 (selon les directives cantonales – art. 24 RLEO)

Afin de répondre aux normes d'encadrement fixées par la DGEJ, après avoir mangé, les élèves de 7P-8P restent aux réfectoire et peuvent s'occuper selon leur souhait sous la surveillance de l'équipe du réfectoire (sauf décharge des parents)

- Tous les jours, sauf le mercredi de 12h à 13h45
- Sur inscription (MonPortail)
- Tarifs:
 - Fr. 8.50 / repas pour les enfants de Prilly, Jouxtens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne (réseau ASIGOS)
 - Fr. 15.- / repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur (la différence peut éventuellement être prise en charge par la commune de domicile)

Activités libres au réfectoire

lecture, ping-pong, mini-billard, basket, jeux divers
(présence de l'équipe du réfectoire)

Les midis qui bougent

Activités physiques et sportives encadrées par un animateur de 12h30 à 13h45

Sur inscription - Tarif (prix du forfait annuel):

- CHF 170.- pour un midi par semaine
- CHF 340.- pour deux midis par semaine



IDENTIFIANT*

MOT DE PASSE*

Le mot de passe est obligatoire.

[Mot de passe oublié ?](#)

[Connexion](#)

 [Créer mon accès](#)

 [Liens utiles](#)

Service Enfance 021 622 73 08 - Service Jeunesse 021 622 73 38

L'action jeunesse communale de Prilly

- **Centre de loisirs «Carrefour-Sud»**
 - Accueil libre pour les 10-18 ans
 - Soutien aux projets collectifs
 - Semaines d'activités durant les vacances
 - Animations diverses dans l'espace public
- **Plan-Sépey**
 - Colonies durant les vacances scolaires
- **Conseil école-famille**
 - Soutien social aux familles (conseil et orientation)
 - Relais entre l'école et la famille
 - Soutien à la parentalité
 - Libre-adhésion et confidentialité
- **Travail social de proximité:**
 - Soutien individuel pour les jeunes de 10 à 25 ans
 - Soutien aux projets individuels
 - Présence dans l'espace public

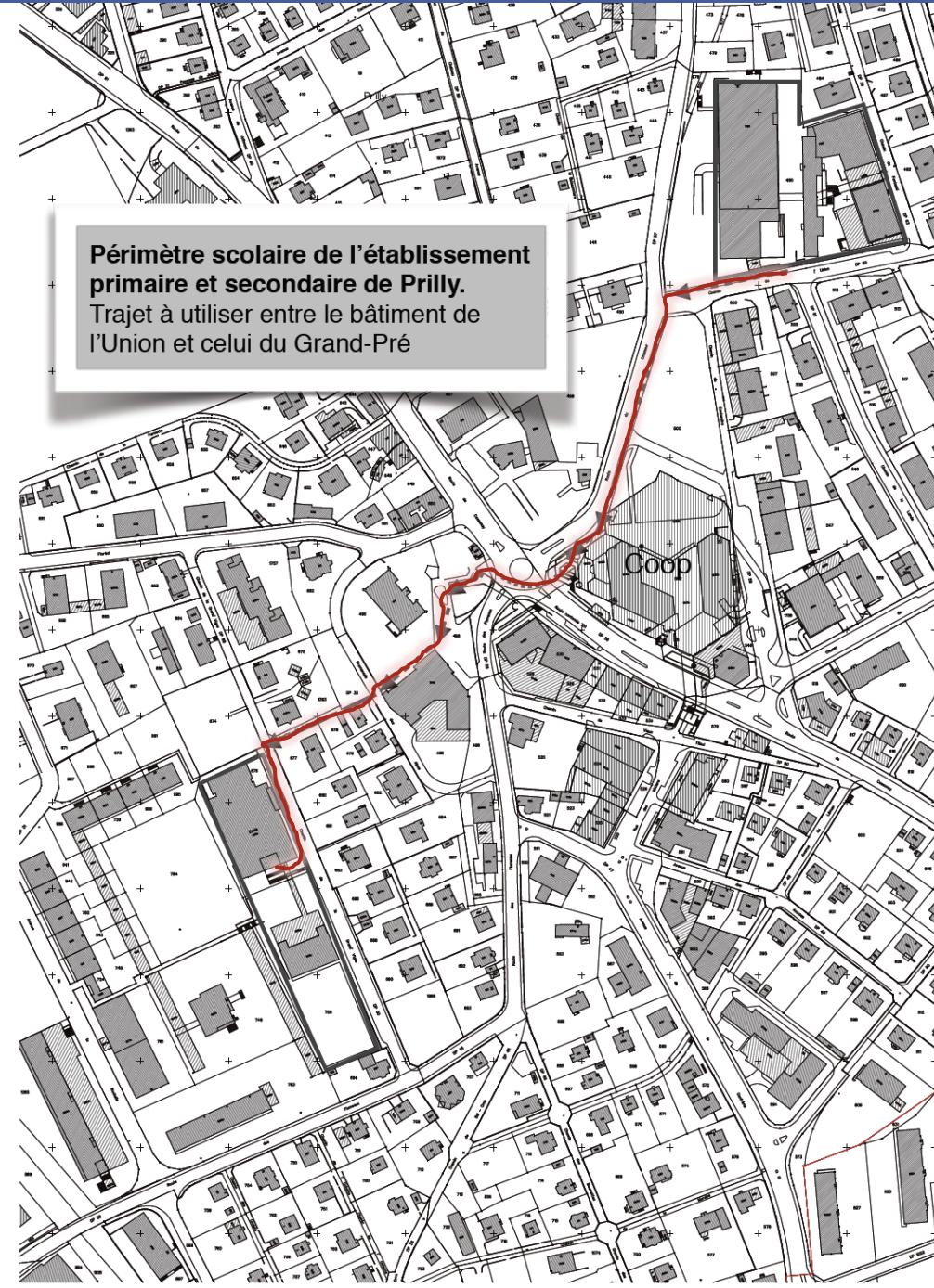
En cas de questions

www.prilly.ch/jeunesse

021 622 73 38

jeunesse@prilly.ch

Questions



Présentation des classes

8P/1	Mme Hatice Güven	G03
8P/2	M. Emile Letourneau	G11
8P/3	Mme Aurélie Jacot	GProv5
8P/4	Mme Jennifer Mutrux	G28
8P/5	Mme Jennifer Ecoffey	G29
8P/6	Mme Tania Lonchampt	G20
8P/7	M. Laurent Terrier	G01
8P/8	Mme Aude Nerfin	G18